

Le FCPE Agrica Epargne Obligataire est un fonds dont l'actif sera investi dans des supports relevant des marchés obligataire et monétaire. Il a pour objectif de surperformer, sur son horizon de placement de 2 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice composite de référence (depuis le 01/12/2023, cet indice est composé de : 65% Barclays Eur Agg Treas. TR + 35% €STR).

Agrica Epargne Obligataire est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une organisation tournée vers la santé : Siel Bleu

L'Equipe de Gestion

Yann CARRE Responsable Multigestion

Alexis BOUNIF Gérant Multigestion

Mousbahou TAHIR Assistant Gérant

Profil de Risque



Disclaimer : La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". Les valeurs liquidatives sont calculées hebdomadairement, les mardis.

Principales caractéristiques

Valeur liquidative (Part A)	32,80
Actif net portefeuille (EUR)	11 753 671,10

Date de création 14 mai 2013

Forme juridique Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF 990000109419

Devise EUR

Durée de placement recommandée 2 ans minimum

Périodicité Hebdomadaire

Frais de gestion maximum 0,40%

Frais de gestion indirects maximum 0,85%

Ratios de risques et d'exposition (1 an)

Volatilité	3,58%
Volatilité indice	3,78%
Tracking error	0,70%
Alpha de Jensen	-0,29%
Ratio de Sharpe	-0,13
Ratio d'information	-0,40
Sensibilité	4,49

Performances nettes de frais 25/06/2024 (source: AGRICA Epargne)

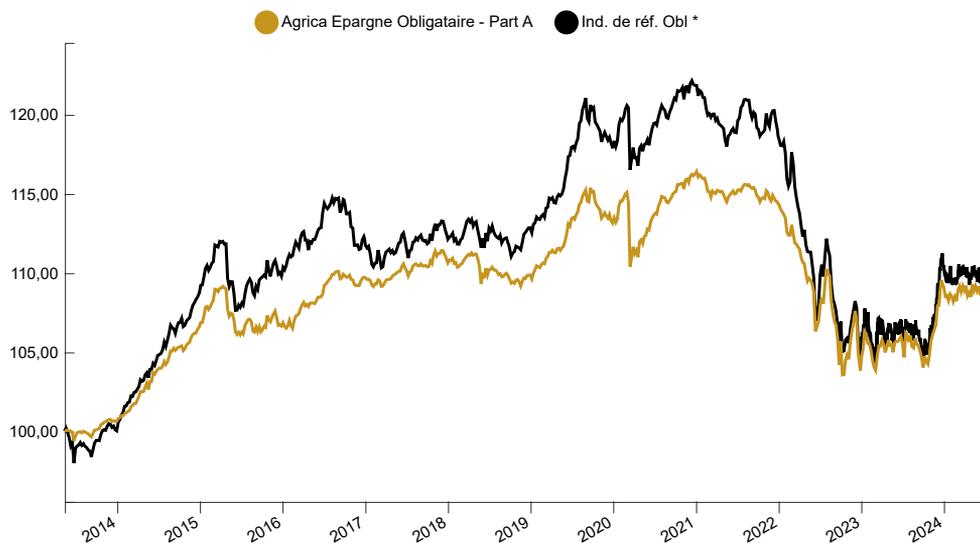
Performances	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Part A	0,44%	0,08%	3,17%	-4,94%	-3,20%
Ind. de réf. Obl *	0,44%	-0,16%	3,27%	-7,15%	-6,02%
Écart	-0,00%	0,25%	-0,10%	2,21%	2,82%

Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	2023	2022	2021	2020	2019
Part A	5,21%	-9,20%	-1,64%	2,76%	2,98%
Ind. de réf. *	5,85%	-11,99%	-2,45%	3,05%	4,15%

Disclaimer : Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



* Historique des Indices de Référence Obligataire :

Jusqu'au 02/01/2022, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Euro MTS Global coupons réinvestis + 35% de l'Eonia
A partir du 02/01/2022, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Euro MTS Global coupons réinvestis + 35% de l'€STR

* A compter du 01/12/2023, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Barclays Eur Agg Treas. Tr + 35% de l'€STR

Les marchés

L'événement majeur du mois de juin en France fut la dissolution de l'Assemblée nationale. La montée du risque politique a lourdement pesé sur les valorisations des actifs identifiés comme étant en première ligne. Le CAC 40 (dividendes réinvestis) a ainsi perdu -6.25% sur le mois de juin, entraîné par des valeurs en fort retrait telles que Société Générale (-20%), Airbus (-17.7%), et Bouygues (-16.7%). Les obligations souveraines ont également intégré une prime de risque puisque le rendement à 10 ans français a clôturé le mois 80 points de base au-dessus de son homologue allemand, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2012.

Bien que reléguée au second plan par les turbulences politiques françaises, l'inflation reste un point de vigilance majeur. Les chiffres américains ont une nouvelle fois rassuré en mai en ressortant en léger repli par rapport au mois précédent, à +3.3% en glissement annuel pour l'inflation globale, et +3.4% pour l'inflation sous-jacente. En Zone Euro la situation demeure stabilisée à défaut de progression notoire avec une inflation globale en légère baisse à +2.5% en juin et surtout une inflation cœur à +2.9%, en ligne avec le mois précédent.

Les banques centrales se sont également exprimées en début de mois. La BCE a, comme prévu, décidé d'abaisser son principal taux directeur de 25 points de base à 3.75%. Dans le même temps, elle a relevé ses prévisions d'inflation et de croissance pour 2024 et 2025. Une à deux baisses de taux supplémentaires sont désormais attendues de la part de Christine Lagarde d'ici la fin de l'année.

A l'instar de la BCE, la décision de la Fed fut conforme aux attentes. Son principal taux directeur est resté inchangé (5.50%) et ses prévisions d'inflation révisées à la hausse pour 2024 et 2025. La mise à jour de ses anticipations de politiques monétaires s'est également avérée conforme au consensus avec désormais une à deux baisses de taux probables d'ici fin 2024.

Après avoir atteint de nouveaux records le mois dernier, les actions européennes (MSCI EMU NR) se sont donc repliées de -2.5% en juin, particulièrement impactées par les valeurs françaises. Les secteurs de l'Industrie (-5.7%), de la Consommation de base (-5.6%) et de la Finance (-4.8%) ont été les plus durement touchés. A l'inverse, la

Technologie (+8.7%), les Services de Communication (-0.2%) et la Santé (-1.6%) ont surperformé. D'un point de vue stylistique, les valeurs de croissance (-0.1% pour le MSCI EMU Growth) ont surperformé les valeurs décotées. Enfin, dans ce contexte d'aversion au risque, les valeurs de petites capitalisations européennes ont été fortement pénalisées (-5.9% pour le MSCI EMU Small), tandis que les actions américaines ont été plébiscitées par les investisseurs (+6% pour le Nasdaq et +3.6% pour le S&P 500, en USD) et dont la devise s'est appréciée face à l'Euro.

Les opérations

Nous avons renforcé notre position sur les taux souverains américains, qui représente désormais 5% du portefeuille. Ce mouvement a été réalisé au détriment de l'exposition aux taux souverains européens.

Le positionnement du FCPE

L'exposition aux marchés obligataires est inférieure à l'indice de référence (62% contre 65%) tandis que l'exposition aux marchés monétaires est surpondérée (36.8% contre 35%).

La poche obligataire est majoritairement investie en obligations souveraines (80%), des obligations d'entreprises (12%) et des obligations convertibles (8%) complètent cette allocation. La sensibilité taux est inférieure à l'indice de référence.

La poche monétaire est composée de fonds de performance absolue (42%), de fonds d'obligations d'entreprises court terme (28%) ainsi que de fonds monétaires (30%).

Les performances

Sur la période s'étendant du 28 mai au 25 juin, le FCPE réalise une performance de +0.4% en ligne avec son indice de référence.

La poche obligataire surperforme tandis que la poche monétaire réalise une performance en ligne avec son indice de référence.

Au sein de la poche obligataire, les principaux détracteurs de la performance relative sont les fonds d'obligations convertibles Covéa Obligations Convertibles (-1.1%) et Groupama European Convertible Bonds (-1.1%) tandis que ses principaux contributeurs positifs sont Amundi US Treasury Bond 7-10Y (+4.3%) et Astria (+0.6%).

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

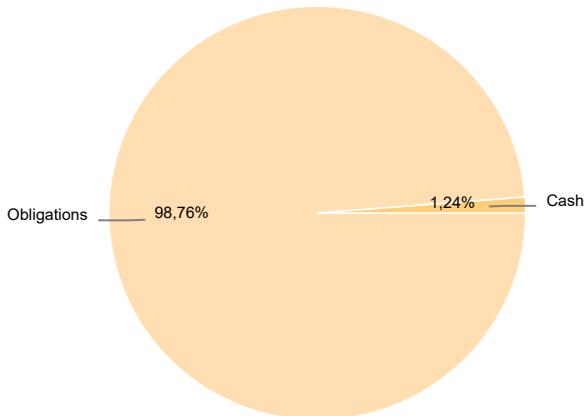
Nombre de lignes

16

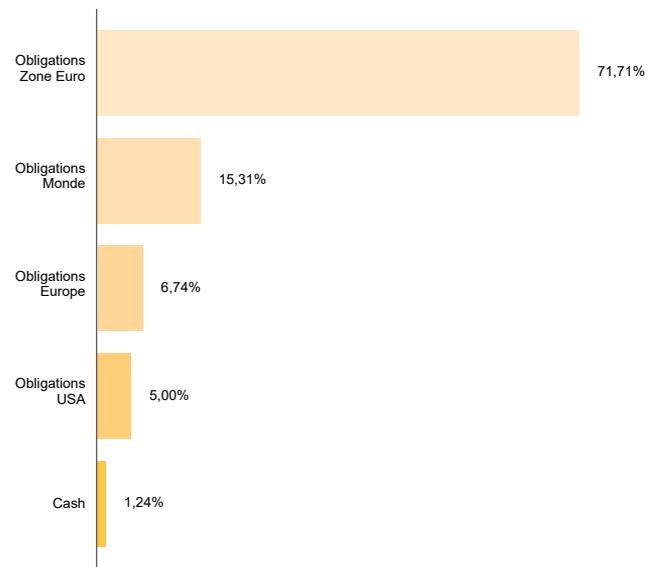
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	13,54
AMUNDI-IND JPMORG EMU GV-IEC	Obligations Zone Euro	13,06
VANGUARD-EUR GV BND IDX-EURA	Obligations Zone Euro	11,24
SIENNA MONETAIRE ISR-I	Obligations Zone Euro	11,04
SCHELCHER SHORT TERM ESG-C	Obligations Zone Euro	10,42
CANDR BONDS-CRED OPPORT-I-C	Obligations Monde	6,20
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	Obligations Monde	5,98
OSTRM SOUVERAIN EUR-ICEUR	Obligations Zone Euro	5,78
AMUNDI US TREASURY BOND 7-10	Obligations USA	5,00
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	Obligations Europe	4,10

Allocation d'actifs



Repartition géographique





AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 25/06/2024.